

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

CHARENTE MARITIME

COMMUNE

SAINT SAUVEUR D'AUNIS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet Parc Ecole
SAINT SAUVEUR D'AUNIS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : _____

Il sera procédé du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et un poste de livraison double sur la commune de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, déposée par la Société Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 10 Mai 2021 de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : Charente - Maritime

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Monsieur Gerard PARVERY qualité Fonctionnaire DDE

Membres titulaires : M _____ qualité en retraite

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 31 2021 au lundi 5 juillet 2021

les _____ de _____ à _____ et de _____ à inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de SAINT SAUVEUR D'AUNIS Place de la mairie

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Mairie de SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Monsieur le Commissaire enquêteur Monsieur PARVERY Gerard Mairie de

Saint Sauveur D'AUNIS Place de la mairie 17510 SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de Charente Maritime

en Mairie de SAINT SAUVEUR D'AUNIS

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la

préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

• Lundi 31 mai 2021 de 09h00 à 12h30 t de _____ à _____

• Mardi 8 juin 2021 de 09h00 à 12h30 t de _____ à _____

• Mercredi 16 juin 2021 de 09h00 à 12h30 t de _____ à _____

• Jeudi 24 juin 2021 de 09h00 à 12h30 t de _____ à _____

• Vendredi 2 juillet 2021 de 09h00 à 12h30 t de _____ à _____

• Lundi 5 juillet 2021 de 09h00 à 12h30 t de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 31/05/2021 de 9h heures à 12h30 heures

Observations de M⁽¹⁾ Alcaud Jacobie

Contre le projet

Detail des raisons :

- Enormes couts à la fabrication
- Enormes couts à l'installation
- Production energetique trop faible
(même si elles tournent, produisent au mieux que la moitié de sa ~~par~~ capacité totale)
- 80% du parc éolien autour de St Sauveur pour quoi ?
Et n'y a pas de vent de sur cette commune
- perturbation hertzienne sur les animaux
- les oiseaux (espèces protégées, voir en voie d'extinction peinent les pâtes)
- Durée de vie 20 ans (trop peu)
- Non autonome non stable ni regulier
- Complément obligatoire par barrage / centrale à gaz (charbon)
- Terres appauvri voir fauchées
- Baisse de l'immobilier
- Aujourd'hui la meilleur solution reste le nucléaire
- L'idéal serait la deconsommation & reduction des dépenses energetiques par des efforts personnels & collectifs
- Empreinte carbone
- High tech
- Aujourd'hui, la meilleure alternative est le low tech
- la décroissance & deconsommation

Mme Courden Christine
2 rue des Vignes
17540 ST sauveur d'Aunis

lundi 31 mai 2021

contre le projet des éoliennes
- Trop près de ma maison distance environ 730 mètres
- pour ma santé problème cardiaque
- je peux pas toucher du métal qui me provoque
des courants électriques qui sont très mal

Courden

M. ANDRÉ Seuge
9 rue ADELE MARTIN
17540 S' SAUVEUR d'Aunis

le 31 Mai 2021

M. le préfet

Ce projet éolien avance mais je demande en
tant que citoyen : pourquoi un tel acharnement sur notre commune?

Sur le territoire communal nous avons :

- 1 station d'envoie - 1 carrière de calcaire - 1

usine qui brûle du fioul lourd - le triangle aérien d'acrobatie

- 1 piste de moto-cross

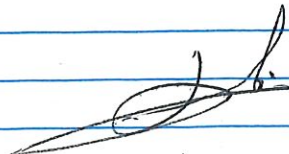
sans parler d'en une moindre mesure : 1 discothèque et aujourd'hui

un restaurant ITC Donald.

Qu'avons nous fait pour un regroupement de tels nuisances?

A quoi sert nos élus locaux si seulement la politique parisienne
est pris en compte.

Une commune du Paradis Patelin
cette référence pris en compte



BUOT Thierry Agriculteur. le 31/5/2021

7^e Sauvem.

Ayant toujours été favorable aux énergies renouvelables, je suis bien évidemment favorable au projet éolien sur 7^e Sauvem d'Amis.

La politique actuelle est de fermer les centrales nucléaires et autres production d'énergies très polluantes. Mais à contrario nous consommons de plus en plus d'électricité dans nos vies professionnelles et privées.

L'éolien fait partie de ces énergies renouvelables et inépuisables puisque le vent existera toujours, il est même de plus en plus présent sur 7^e Sauvem (parole d'agriculteur).

Comme toute industrie il y a bien évidemment des effets négatifs comme la pollution visuelle ou sonore. Toutefois cela n'a rien à voir avec les conséquences d'une production de charbon ou nucléaire. Pour l'instant, notre territoire communal a toujours été protégé. Cependant, il nous faut aujourd'hui participer à ce renouvellement énergétique d'autant que 7^e Sauvem est une région disposant des conditions idéales pour recevoir des éoliennes.

Il ne faut pas oublier non plus les retombées économiques et les emplois qui en découlent. Économiques aussi pour le monde agricole car une indemnisation est prévue pour le propriétaire mais aussi pour celui qui cultive la parcelle de l'emplacement de l'éolienne. Cette indemnité peut sauver l'agriculture sur 7^e Sauvem car notre commune a des terres à faible potentiel (potentiel inférieur aux communes voisines) donc faible revenu et pour certains un revenu négatif. Cela pourrait donc servir à maintenir des exploitations sur notre territoire qui sont des personnes qui consomment sur place d'où le maintien des emplois sur place.

De toute façon, la France se doit de développer les énergies renouvelables, donc M^{me} les élus, si elles ne sont pas sur 7^e Sauvem, elles seront proches car nous sommes un site venteux et donc les petites nuisances nous les aurons! Or, ce seront les autres communes situées sur un territoire proche qui bénéficieront des 504 000 euros annuels dont environ 327 000 € pour la commune.

Prenez l'exemple de nos départements voisins qui produisent plus d'énergies éolien que nous. C'est le cas notamment de la Vendée qui ne s'oppose pas constamment à tous les changements et qui aujourd'hui grâce à cette politique bénéficie d'un taux de chômage très bas.

Et encore une fois, pourquoi une minorité de personnes arrêterait ce projet alors que c'est pour le bien de tous et particulièrement pour celui des générations futures.

le 01/06/2021 = Néant
le 02/06/2021 = Néant
le 03/06/2021 = opposition au projet

le 04/06/2021 GIRARDEAUX Claude - Sœurs Salles St Sauveur
Imposé par une minorité (bel exemple de démocratie) l'éolien est une
sigantifique escroquerie politique dont l'inefficacité est prouvée au
regard des dégâts environnementaux occasionnés
Donc contre le projet!

~~Girardeaux~~ ~~CG~~

le 07/06/2021 opposition au projet Martin JS

le 08/06/2021 Bernard LUCIEN-BRUN
je suis très favorable au développement de nouvelles
énergies renouvelables, même à St Sauveur d'Aunis, car
chacun doit prendre sa part de cette transition.
Toutefois, pour l'implantation des aérogénérateurs projetés
j'estime qu'il serait préférable de donner la priorité à
une implantation dans la zone "d'arrêt" du PLU, au
nord-ouest du village, c'est-à-dire dans le prolonge-
ment des éoliennes existantes. Ceci en vue de limiter
l'impact visuel.

~~Jean~~

le 09/06/2021 = Néant

le 10/06/2021 -
MARTIN Liliane 5c Rue Grosse Ranch St Sauveur
Non au parc Eolien : pour la Paerie (oiseaux)
pour le paysage - nuisance sonore - pour le
V&S ul

~~MA~~

le 11/06/2021.

LEDOS Michel - Lotissement des Ariettes, Rue F. Briand à St Sauveur
Favorable aux énergies nouvelles, il serait souhaitable de maintenir une ligne
d'implantation des Eoliennes dans l'axe Cousson - Longèves au N-O de St Sauveur
Par ailleurs, quelques chaumières "chevêche" résident et varquent entre St Sauveur et le Gué.

16 juin 2021.

M. GIARD Paul. Libis rue de La Zoulerce. St Sauveur.
Contre l'installation des éoliennes - à St Sauveur.
d'Aunis.

16 juin 2021 Ulysse Suzanne 3 R. Des Tilleuls Le Gué d'Alleré
accepte le principe des énergies renouvelables
car il faudra bien y arriver un jour - Ulysse

16 juin 2021. M^r KONCZAK Robert.
8^e Sauvans d'Aunis.

Nos élus ont partagé avec le Parc National
Pérenne à la rédaction d'un schéma coher.

Cette démarche est en concordance avec le souhait
de la politique de l'état.

C'est à dire un plan où il serait possible
d'installer des éoliennes et des zones protégées
de toute installation.

Cette charte est inscrite dans le P.N.I.
de l'Aunis Atlantique, P.N.I. qui a été soumis
à une Enquête publique.

Il s'agit donc d'imposer un parc, que
personne n'en veut sur cette zone sensible
et protégée de St Sauveur d'Aunis ?


De quel droit faut-il menacer, polluer
cette zone Natura 2000 pour huit éoliennes
machines de 180 mètres de haut ?

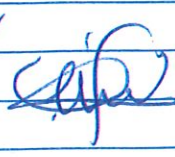
Des piles de 136 mètres de diamètre
11 000 tonnes de béton, 3,5 ha. de surface
s'emprunt pour l'installation du parc et les
chemins d'accès d'où une réduction des
espaces naturels.

Je rappelle que le Préfet ou son représentant,
préside le Comité de pilotage Natura 2000.

Dire que l'éolien est une bonne chose,
peut être ! Mais à une seule condition, c'est de
respecter les décisions de nos élus et de la
population qui a adopté le P.N.I.

De quel droit une société suisse -
Allemande vient dénier notre légitimité de
citoyen français ?

Sur le principe de la démocratie, Monsieur
le Commissaire Enquêteur, il faut
un avis défavorable sans conditions à
ce projet. 

GIRARD LÉON 16-6-2021
je suis contre le projet 

16 Juin 2021 St-Sauveur d'Aunis TARDY FLAÏN

Notre projet d'implantation de 8 éoliennes à St-Sauveur d'Aunis.
Notre village suit les instances des 12 éoliennes déjà implantées
en périphérie de Causeau jusqu'à Ferrières, sans compter le
projet de 3 autres sur la commune de St-Jean de diversais ce qui
porterait le nombre à 15 éoliennes d'un côté du village plus les
3 autres qui sont en projet soit un total de 23 éoliennes barrant
les habitants dans un étour.

Trop c'est trop!

Les habitants et les Maires des communes avoisinantes sont
contre ce projet.

Notre faïence fait partie du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Ce projet est situé en zone classée Natura 2000 en vigilance
majeure espèces faunistiques d'intérêt patrimonial.

Est en cours d'étude un arrêté Préfectoral faisant protection
des écotopes et des localités naturelles sur les communes de
Angliers, Nuaillé d'Aunis et St-Sauveur d'Aunis.

C'est un espace remarquable du Marais Poitevin pour la diversité
des prairies et des haïssements humides d'intérêt communautaire et
de nombreuses espèces protégées.

Non au massacre écologique.

Non à la dégradation de notre patrimoine.



17 juin 2021 :

En sus des problèmes économiques, l'implantation des éoliennes dans la zone prévue est incompatible avec la qualité de l'air. Cette implantation génère des nuisances en particulier dans la vallée du bord ouest de St-Sauveur.

- Cette zone de nuisances accueilli tout une faune, oiseaux, insectes, et autres volatiles dont l'habitat serait irrémédiablement menacé ainsi que de nouvelles espèces d'oiseaux s'installent peu à peu.

- Cette implantation, en dehors de tous les aspects écologiques négatifs gêne le développement urbain de la Communauté de communes vers le sud.

- En effet, le développement urbain dans une zone ne doit pas être considéré de éoliennes dont on a besoin pour un plan de production électrique pour satisfaire les besoins électriques de la Communauté.

Et je ne parle pas de aspects esthétiques, de éoliennes dans les paysages traditionnels et empêchent la circulation aérienne de référence.

- On ne peut donc accepter l'existence de tels projets nuisibles au plan écologique, économique et humain.

Amélie
Amélie Bonhins. Le moulin de la Chapelle, 17340 St-Sauveur d'Auvergne

le 17 Juin 2021 :

24 06 2021

FORESTIEN René
13 rue de la RANFÈRIE 17510 ST SAUVEUR D'AUNIS

NON aux ÉOLIEN à ST SAUVEUR D'AUNIS

~~Forestien~~

Letellier Claude 4 rue de la Bourgoyne ST Sauveur

Je croyais l'expression "Se battre contre les moulins à vent"
oubliée depuis longtemps mais il s'avère que des vents contraires
sont porteurs de beaucoup de dénégations concernant les éoliennes

Personnellement je me réjouis de l'implantation des éoliennes et
concois les bénéfices de ces sources renouvelables et non polluantes
Il est dommage que l'information "technique" soit déficiente
et laisse place à des arguments plus psychiques que cohérents
dans le sens négatif

~~C. Letellier~~

Letellier François 4 rue de la Bourgoyne ST Sauveur

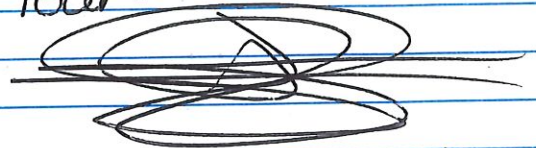
J'affirme entre autres les vents de ma épouse

Letellier

24/06/2021

M^{me} BUOT Isabelle 17540
Saint-Sauveur d'Aunis

En tant que citoyenne du 21^{ème} siècle
je suis attirée du présent et de l'avenir.
Tout le monde sait que nos besoins
en énergie augmentent. Alors pourquoi
s'opposer tout de qui nouveau.
Un mai, l'éolien est une des
solutions qu'il faut défendre.
Les hautes têtes que vous font-elles pas
penser aux ailes des moulinets ?
Personnellement, je trouve cela
plus éternel qu'un pylône électrique.
Arrêtons d'être contre tout.



le 24/06/2021 M^{lle} Huguette Bellanger Patrick
PLAIN POINT 17540 Saint-Sauveur d'Aunis

En tant que propriétaire exploitant agricole habitant
Saint-Sauveur d'Aunis je suis contre sa fais eolien.
En effet la production électrique nucléaire est
la moins carbonée, l'énergie nucléaire est la plus
subventionnée, des tonnes de déchets sont dans ce terre
sans rien n'est prévu pour l'après. La directive de
mandat rural, les habitations pendant de la valeur
au-delà que les terrains agricoles. La faune disparait, etc.

24/06/2021 M^l PETIT Thomas
39 rue des noisettes

en tant que habitant du quai d'offère,
s'il est choisi il y a 15 ans de venir habiter
dans une zone classée verte pour ne pas
être dérangé par des éoliennes.
Je suis contre, vraiment contre les éoliennes.

- Nivois - Martine

Je suppose que mon avis tel qu'il soit n'aura aucune importance cependant, je ne vois pas l'intérêt de tout ce chambardement, enormément d'argent utilisé, quand il s'agit de l'argent commun cela semble très facile, il serait préférable de l'utiliser pour tous ces malheureux qui vivent à la rue, nos anciens ne nous ont pas appris à gaspiller l'argent de cette façon il faudra combien de temps pour compenser cette dépense, chez moi quand on quitte une pièce on prend le soin d'éteindre dernière soit l'économie commence à ce moment là. Tous ces petits gestes au quotidien qui permettent de protéger notre planète je l'ai appris tout au long de ma vie c'est cela que j'ai transmis à mes enfants, combien de millions de dette nous allons laisser à nos enfants et petits enfants j'espère qu'ils arriveront à nous pardonner toutes ces erreurs stupides, déjà que nous arrachons les arbres si en plus nous leur laissons toutes ces tonnes de béton et de ferraille ils auront tous les droits de nous en vouloir, pauvre monde pardonne nous toi qui l'a créé

1^{er} me Nivois Martine 1 chemin du Bois
St Marcéaux 17540 Anais

Mos

Défis memo A.D.D.V.C. contre le projet
le 2 juillet.

M. HONCZAK Robert, secrétaire de l'Association
de Développement Durable de la Vallée du Curo,

 le 2/7/2021

le 26 juin 2021.

M^{re} NIVOIS François

1 Chemin du bois St-Jacques 17540 ANAIS

nivoisnivois@hotmail.com

0975592382

Monsieur le Commissaire en quêtant -

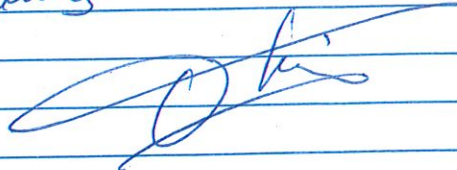
Je suis contre les éoliennes car elle n'apportent rien de ce qui est dit et écrit. Déjà la façon de procéder des promoteurs qui viennent marchander des petits propriétaires terriens pour leur proposer monts et merveilles "vous avez une petite retraite, vous avez un complément de retraite" j'ai à quel prix ? des éoliennes qui ne fonctionnent à 20 à 30% du temps ou le risque de vent. L'impact sur l'environnement sur les terrains, béton en foui, ferraille. L'impact visuel. L'impact sur la faune sauvage, j'habite dans un village limitrophe. (ANAIS) la municipalité a fait mettre 2 mds de € gages, merci pour elle, mais avous des autres problèmes sur votre territoire c'est un fibreux protégé. pour construire 8000 éoliennes ou ce moment 18000 prévues c'est vraiment n'importe quoi, pour de municipalités acceptent, et pourtant l'inflation continue, on est la liberté, je vous l'ai dit juse.

Pour finir des éoliennes près de la Chapelle des

champ d'est de bouquet.

Merci de me lire

François Nivoir



Saint Sauveur le 3/07/2021

Je suis contre le projet éolien objet de l'enquête publique
le projet éolien objet de l'enquête publique est surprenant
pour les raisons suivantes :

Ce projet a déjà fait l'objet d'un refus de la population
il y a quelques années, pourquoi s'en il présente de nouveau ?
l'impact sur la biodiversité oiseaux (rapace, migrateurs,
francolin...), mammifères (champs sauris...), insectes
et climatologique sur le territoire (pourquoi ne pas
qualifier cette implantation d'écocide ?).

la réhabilitation des sols (3,5 hectares de terres cultivables
mélangés certains de m³ de béton enfouis) sont contraires
à tout bon sens environnemental.

Comment se fait-il que cette demande d'implantation
ne soit pas immédiatement repoussée puisque le PNR
a eus un avis défavorable (Parc Naturel Régional), que
le PLU. le (approuvé par la C.D.C) s'oppose ainsi que le
Conseil Municipal de Saint Sauveur (décision du 28/06) ?
Pourquoi la Préfecture accepterait-elle cette implantation
alors qu'au même temps elle prépare un Arrêté
pour la protection du site et de l'habitat naturel
de la Vallée du Curé ?

Pourquoi nous imposer encore 8 éoliennes alors que nous
en avons déjà 9 (plus d'autre à venir) à Fermiers ?

Nous allons être encadrés alors que des nouvelles règles existent
liant la densité et l'encadrement de zones habitables ?

J'ai demandé à la Préfecture de relire la dernière tribune
de Stéphane Bern du 31 mai sur le Figaro, tous les
arguments sont rassemblés pour refuser (une nouvelle
fois !) le éolien comme elle nous sont proposées.

Pourquoi alors, une entreprise étrangère (Volvo Wind)
vient-elle nous imposer cette implantation ?

où est la démocratie tant vantée dans notre pays ?

Des nouvelles technologies sont en train de voir le jour
pourquoi nous imposer de vivre dans un environnement
industriel pendant 60 ans ou plus ?

Daniel Tournaire Saint-Sauveur d'Aunis



PS: la chapelle de champs entourée d'éoliennes. C'est de la
...ocation!

M^r BRETON Philippe
6 rue des Noisettes
17540 Le Que' d'Allee'

Sur la moralité et le comportement de la Société
Wolkswagen tend à faire sa commercialisation sur
cadeaux, parfois quelques malles à roues, etc. aucun
de St Sauveur d'Auvergne, et démarchés à domicile
avec insistance.

Sur l'utilité du projet nous ne viendrons pas sur
la rentabilité des machines $\approx 15\%$ que brûlent en
le reste du temps.

ZNIEF non respectée
la folie causera vite du que' d'Allee' définitivement
de figures disparaitra.

Sur l'implantation: Encadrement systématique de
la commune du que' d'Allee'.

Sur les raisons de cette implantation: PLUH du
que' d'Allee' obs et satire, impossibilité d'espérer
une évolution de celui-ci.

Sur la densité des machines:

Andilly 3 larges 3 "Main deaux" 3
supplémentaires maximum 3 (à vérifier).

Neuf autres donc probablement 12+8 c'étaient
dans un secteur restreint.

Berou 1 refusé
St Georges ?

Ce projet devrait respecter une ventilation plus
INTELLIGENTE sur le territoire.

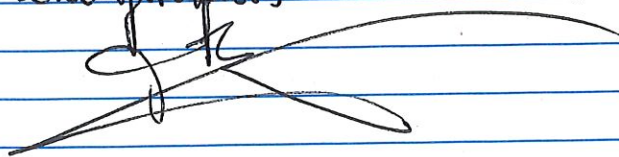
On voit que malgré la fiche offerte à VALOIRE, sans
doute faute de fléchage, les Outardes conceptives
sont justes.

D'une manière générale plus de modifications autour
des secteurs isolés.

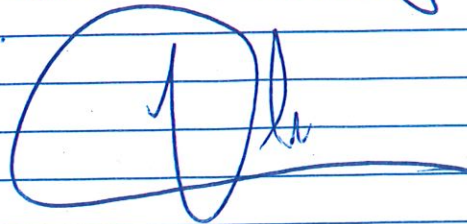
CONTRE CE PROJET, je le dis et j'attends
avec impatience que ces "folies" pylônes ne soient plus
pensées et la répartition du coût de démarrage élément
des engins.

Monsieur PIERROIS Jean Louis et Laurence
29 rue de la Paix 17540 St Sauveur d'Aunis

étant agriculteur à St Sauveur d'Aunis et
concerné par le projet éolien nous sommes
favorable et ce type d'énergie renouvelable.
Précédemment nous avons été associé à un projet
de méthanisation sur la commune, lequel
projet n'a pas vu le jour pour cause de contestation
diverse. ce mode d'énergie doit permettre une
distribution plus locale et à l'avenir diminuer
les lignes aériennes de transport
que ce soit l'éolien - le solaire. La méthanisation
les énergies renouvelables doivent servir et garantir
une énergie plus locale et rémunératrice pour
les habitants dépassant l'a même en place
ou même titre de la production agricole et
industrielle cela permet des circuits plus courts
et donc moins de dépendance au sein des régions
les différents systèmes d'énergie renouvelables
sont nécessaires à tous pour l'autonomie
énergétique et la biodiversité.



Jean LUC, ancien Maire de Saint Sauveur d'Aunis (2014 à
2020) a déposé un mémoire le dernier jour de l'enquête
publique à 17h30.
(joint au registre d'enquête).



THÉO D'AZEIN

25 rue des Vignes 17540 St Sauveur d'Agen

le 5 juillet 2021

Étant présent lors du Conseil Municipal du 29 juin dernier
celui-ci a voté contre le Projet d'implantation de 8 cochenilles
à St Sauveur, cela à l'unanimité

TH

Le 5 juillet 2021 à 12H30 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Gérard PAROËRY déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 36 jours jours consécutifs,
du 31 mai 2021 au 5 juillet 2021
de 9 heures à 12H30 heures et
de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre

par 29 personnes (pages n° 2 à 18).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du 31 mai de M au 5 juillet 2021
au nombre 55
- 2 lettre en date du 18 mai 2021 de M CDC Amis Atlantique avec l'attaché
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature

G. PAROËRY

Berger
Levrault